

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Grands Programmes de recherche de l'Université PSL (2025-2029)

Contexte et objectifs

L'Université PSL lance un appel à manifestation d'intérêt ouvert à l'ensemble des chercheuses, chercheurs, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs de ses établissements, première étape de la procédure de sélection de ses futurs grands programmes de recherche.

Ces grands programmes démarreront le 1er janvier 2025 pour une durée de 5 ans.

Après la fin des projets IRIS en 2021 et la fin prochaine des LabEx (31/12/2024), le soutien de l'Université PSL aux futurs grands programmes visera, d'une part, à consolider ses forces dans des domaines d'excellence déjà bien identifiés et, d'autre part, à accompagner de nouvelles dynamiques de recherche dans des domaines en fort développement.

La situation de PSL, sur un plan scientifique comme institutionnel, a beaucoup évolué depuis le lancement en 2010 du premier volet du programme des investissements d'avenir. La carte des futurs grands programmes sera donc nécessairement différente de celle des LabEx actuels.

Ces grands programmes pourront continuer à marquer le soutien de PSL à la recherche fondamentale et disciplinaire, mais feront aussi la place à des projets interdisciplinaires ambitieux et innovants, en particulier pour répondre à des enjeux sociétaux.

Les grands programmes devront préciser comment ils s'articuleront avec les programmes gradués de PSL.

La procédure de sélection comportera deux phases.

1. **Présélection** : les projets préparés en réponse à l'AMI devront être soumis avant le 28 avril 2023. Des discussions s'engageront alors entre le Comité Recherche et les porteuses et porteurs de projet, en lien avec les organismes de recherche. Des reconfigurations pourront être proposées (modifications de périmètre, fusions...). L'avis du Sénat Académique sera sollicité au cours de cette phase d'échanges. Une pré-sélection des projets consolidés sera soumise au Directoire pour validation à l'automne 2023.
2. **Sélection finale** : les porteuses et porteurs des projets présélectionnés seront alors invités à déposer un dossier plus complet (décembre 2023). Celui-ci sera adressé à des experts extérieurs dont les rapports d'évaluation seront attendus en mars 2024. Sur la base de ces évaluations, le Comité Recherche soumettra pour avis un classement des projets au Sénat Académique. Il reviendra ensuite au Directoire d'auditionner les porteuses et porteurs de projets et d'arrêter la carte des futurs Grands Programmes de recherche et les financements associés.

La qualité du projet et la visibilité scientifique de la communauté de chercheuses et chercheurs qui le porte seront les critères d'évaluation les plus déterminants.

La phase finale de l'appel permettra de sélectionner entre 10 et 15 projets.

Procédure de sélection et calendrier

1ère PHASE : dépôt des projets et pré-sélection

- Lundi 12 décembre 2022 : publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Vendredi 28 avril 2023 : date limite de soumission des projets
- Mai - septembre 2023 : échanges entre porteuses et porteurs de projet et le Comité Recherche
- Mardi 3 octobre 2023 : validation par le Directoire de la liste des projets présélectionnés

2ème PHASE : évaluation externe des projets et sélection finale

- Jeudi 14 décembre 2023 : dépôt des projets finalisés
- Janvier - mars 2024 : évaluation par des experts externes
- Mars 2024 : proposition de classement des projets par le Comité Recherche
- Avril 2024 : audition par le directoire des porteuses et porteurs de projet et validation de la carte des grands programmes

Conditions d'éligibilité

Les projets soumis doivent être centrés sur des laboratoires et équipes de recherche des établissements de l'Université PSL. Le cas échéant, des partenaires extérieurs pourront y être associés, auquel cas ces derniers devront clairement afficher leurs contributions scientifiques et les financements qu'ils consacrent au projet (contrats doctoraux, contrats post-doctoraux, financement de plateformes...).

Les Grands programmes de recherche de PSL ne constituent pas une prolongation des LabEx qui prennent fin au 31 décembre 2024. Les communautés de chercheuses et chercheurs ayant déjà travaillé ensemble dans le cadre des LabEx devront montrer leur capacité à se réorganiser au sein de PSL afin de bâtir un nouveau projet. La valeur ajoutée qui en est attendue par rapport à l'existant devra être explicitée.

Les projets peuvent prévoir la participation au financement de plateformes de recherche (définies comme le regroupement d'équipements scientifiques, numériques ou documentaires destinés à une large communauté autour d'une thématique commune).

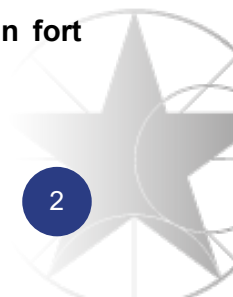
Pour un petit nombre de plateformes de recherche existantes qui ne seraient pas associées à un grand programme, une politique spécifique de soutien pourra par ailleurs être envisagée.

Les personnels de l'Université PSL impliqués dans le dépôt d'un projet doivent s'engager à respecter les chartes de l'Université PSL accessibles sur le site www.psl.eu : intégrité scientifique, science ouverte, signature des publications, recrutement académique.

Critères de sélection

Les projets proposés devront faire la démonstration de leur capacité à répondre à au moins l'un des objectifs suivants :

- **Consolider les forces dans des domaines d'excellence déjà bien identifiés**
- **Accompagner de nouvelles dynamiques de recherche dans des domaines en fort développement**



Ils devront répondre à plusieurs des critères listés ci-dessous :

- **Qualité, originalité, ambition et prise de risque**
- **Excellence et visibilité scientifique** de la communauté qui porte le projet
- **Caractère structurant** (*capacité du projet à renforcer les collaborations intra-PSL dans un même champ disciplinaire ou thématique*) et /ou **interdisciplinarité**
- **Impacts** attendus au-delà du strict champ académique :
 - Potentiel d'innovation (*technologique, sociale, organisationnelle, artistique et culturelle...*)
 - Ouverture vers la sphère sociale et culturelle (*partage des savoirs, science avec et pour la société...*)
 - Lien avec les politiques publiques
- **Visibilité internationale**
En quoi le projet proposé contribuera-t-il à accroître :
 - La visibilité internationale des équipes, chercheuses et chercheurs concernés ?
 - L'attractivité de l'Université PSL vis-à-vis des chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants de très haut niveau ou à très fort potentiel ?
- **L'adéquation projet / moyens** et la capacité du projet à générer d'autres ressources

Éligibilité des dépenses

- Personnels : doctorantes, doctorants, post-doctorantes, post-doctorants, ingénieures, ingénieurs, techniciennes, techniciens.
- Fonctionnement
- Achat d'équipements
- Soutien aux plateformes de recherche

Les Grands Programmes bénéficieront de l'appui des services de l'Université PSL et de ses établissements pour leur gestion administrative, leurs actions de communication et leurs activités de valorisation.

Les modalités d'attribution des aides seront définies dans un règlement financier qui sera fourni aux porteuses et porteurs de projets pré-sélectionnés dans la première phase.

Contenu du dossier de soumission

I) Informations générales

- Titre et acronyme du projet (ne pas prévoir de logo)
- Liste de mots-clefs
- Nom(s) de la porteuse, du porteur ou des porteurs du projet (*joindre un curriculum vitae détaillé*)
- Établissements et laboratoires impliqués



II) Description du partenariat et des résultats les plus marquants obtenus par les équipes impliquées au cours des dix dernières années (2 à 3 pages)

III) Description du projet scientifique (3 à 5 pages)

- Contexte scientifique global et au sein de l'Université PSL
- Objectifs et enjeux du grand programme proposé
- Actions envisagées
Il s'agira notamment, dans une logique d'amorçage, de favoriser la prise de risques en soutenant des actions qui ne pourraient pas être financées par ailleurs.
- Collaborations et articulations prévues avec les Programmes Gradués de PSL
- Impacts attendus :
 - Innovation : technologique, sociale, organisationnelle, artistique et culturelle
 - Ouverture vers la sphère sociale et culturelle
 - Lien avec les politiques publiques
- Le cas échéant : description de la plateforme de recherche nécessaire à la réalisation du projet et de son modèle économique.

IV) Gouvernance et pilotage du projet (1 à 2 pages)

- Description du projet de gouvernance
- Définition de quelques indicateurs cibles
- Mise en évidence des liens avec d'autres programmes régionaux (*SESAME, DIM, CPER, ...*), nationaux (*PEPR exploratoires, PEPR des stratégies nationales, ...*), européens (*Horizon Europe*)

V) Justification des moyens demandés

- Aide demandée au titre des Grands Programmes
- Justification par grandes catégories de dépenses (*salaires, fonctionnement, achat d'équipement*) du budget nécessaire à la réalisation du projet
- Autres financements envisagés

Contacts et informations : dir_recherche@psl.eu
yuriko.hirohata@psl.eu

Le dossier de soumission pourra être rédigé en français ou en anglais.

Il doit être adressé à dir_recherche@psl.eu au plus tard le vendredi 28 avril 2023